

Introduction



« Divine apparut à Paris pour mener sa vie publique environ vingt ans avant sa mort. Elle était alors la mince et vive qu'elle restera jusqu'à la fin de sa vie en devenant anguleuse. Elle entra vers deux heures du matin chez Graff à Montmartre. La clientèle était d'argile encore boueuse, informe. Divine était d'eau claire. Dans le grand café aux vitres baissées, rideaux tirés sur leurs tringles creuses, surpeuplé, et sombrant dans la fumée, elle déposa la fraîcheur du scandale qui est la fraîcheur d'un vent matinal, l'étonnante douceur d'un bruit de sandale sur la pierre du temple, et, comme le vent fait tourner les feuilles, elle fit se tourner les têtes qui devinrent légères tout à coup (des têtes folles), têtes de banquiers, commerçants, gigolos pour dames, garçons, gérants, colonels, épouvantails. [...] Tout le café pensa que le sourire de : (pour le colonel : l'inverti ; pour les commerçants : la chochette ; pour le banquier et les garçons : la proutt ; pour les gigolos : "celle-ci", etc.) était abject¹ » (Jean Genet, *Notre-Dame-des-Fleurs*).

La description de l'entrée de Divine dans un célèbre établissement du 92 boulevard de Clichy permet au lecteur de Jean Genet de s'immiscer dans un univers marginal fréquenté en son

1. Jean GENET, *Notre-Dame-des-Fleurs*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1951 (1943), p. 24-26.

temps par l'auteur. Cet univers c'est Paris, la place Pigalle et ses abords. Au lendemain de la Grande Guerre, les hommes y partent à l'assaut des rues et établissements commerciaux, à la recherche d'amusements en tous genres et de plaisirs à consommer. Dans *Notre-Dame-des-Fleurs*, le lecteur du XXI^e siècle fait la connaissance de la clientèle de la brasserie Graff, constituée de civils, de militaires, de bourgeois et de représentants des classes populaires. Parmi eux, un individu détonne et attire les regards, suscitant curiosité, dégoût et fascination : Divine, ou Lou Culafoy, a grandi à la campagne en tant que jeune garçon avant d'opérer dans le roman une mue physique, psychologique et sociale. Son parcours la mène à Paris, où elle devient la reine du trottoir et un symbole du monde interlope des flancs de la butte Montmartre. Prostituée travestie aux bras des macs, des militaires et des assassins, elle est un défi à l'entendement et à la classification des individus selon leur sexe, leur genre ou leur classe sociale. Son étrangeté aux yeux des observateurs du café tient à ses manières et à son accoutrement, à la confusion qu'elle opère dans les repères du masculin et du féminin, ainsi qu'à la convoitise sexuelle qu'elle suscite. Divine est un personnage qui confine à l'incroyable. Pourtant, sous ses atours littéraires tragicomiques et fantasmés, elle est la trace d'une réalité complexe qui demande à être interrogée.

Le 16 décembre 1928, rédigeant un rapport de surveillance à l'intention du directeur de la Police judiciaire de la préfecture de Police de Paris, le commissaire Albert Priolet fait état des activités auxquelles il a jugé bon de mettre un terme place Pigalle. Il note que des « invertis [...] abondent aux alentours de cette place, racolant sur la voie publique ou dans les débits, puis allant "en passe" en certains hôtels qui font l'objet, de la part de [son] service, d'une surveillance constante² ». Il interpelle ce soir-là

2. Archives de la préfecture de Police (désormais abrégé APP), B^A 1690, dossier « Rapports divers concernant les pédérastes », rapport du 16 décembre 1928.

vingt-quatre individus dont deux prostituées, trois étrangers sans justificatifs de séjour, un trafiquant, et de nombreux hommes dont il déplore les « agissements scandaleux ». Ces exactions incluent le racolage, qu'il impute essentiellement à de jeunes soldats et marins en uniforme traînant sur le trottoir, les manières outrageuses – « de véritables péripatéticiennes dont ils empruntent les allures nonchalamment équivoques », dit-il de ces mêmes militaires – et les rencontres à caractère sexuel. Impasse Guelma, le commissaire déloge en effet plusieurs couples d'hommes des lits d'hôtel où ceux-ci s'étaient couchés. Un peu plus loin sur le boulevard, la brasserie Graff n'est pas mentionnée en ce soir de décembre. Elle fait cependant l'objet de quatre mentions dans des rapports de police entre 1932 et 1934. On y observe la présence « d'invertis », et plus largement de « jeunes gens à l'allure efféminée³ ». Si Divine n'y est pas nommée, d'autres personnages viennent inspirer la réprobation des observateurs de la préfecture par leur apparence et leur comportement. Sans forcément se travestir, ceux-ci perturbent la tranquillité des mœurs et l'ordre public aux yeux de la police, qui se donne pour mission de faire respecter ces derniers.

Des commentaires silencieux accueillant Divine chez Graff aux descriptions laissées par les agents dans les archives de la préfecture, une question d'histoire est posée : qui sont ces hommes qui se jouent des codes du masculin de l'entre-deux-guerres, traînent sur les boulevards, se rencontrent dans les lieux publics, et se réfugient dans les hôtels et les bains de vapeur pour échanger un moment de plaisir, tantôt tarifé, tantôt non-marchand ? Dans le roman de Genet, le qualificatif choisi par chaque groupe d'observateurs varie selon la position sociale des locuteurs. Pour le colonel, Divine appartient au lot des individus entretenant des rapports avec des

3. APP, B^A 1690, rapport d'octobre 1934.

personnes de leur propre sexe, témoignant d'une « inversion » de leur instinct sexuel. Pour les commerçants, la « chochette » se démarque surtout par sa défaillance à respecter les normes de la masculinité. Les gigolos, familiers des personnages comme Divine, la désignent de manière plus nonchalante tout en la mettant à distance par un pronom démonstratif – « celle-ci ». Tout se passe comme si le personnage travesti, ni homme ni femme, sollicitait chez ses contemporains une aptitude à désigner, variable d'un groupe à l'autre. Ce passage suggère que chaque individu en son temps mobilise des vocables distincts pour définir une personne, selon les outils dont il dispose pour la situer.

L'archive, lue par le prisme des sciences sociales, vient ici confirmer l'intuition de la littérature. Tour à tour « invertis », « pédérastes », « homosexuels », adeptes de la prostitution « antiphysique » ou « débauchés », les hommes qui figurent dans les documents laissés par la Brigade mondaine de la préfecture font l'objet de réflexions et de procédures policières variées qui témoignent d'une relative incertitude quant à leur désignation exacte et au traitement qui doit leur être réservé. Or le processus de désignation est indispensable au commissaire qui doit qualifier les motifs d'une interpellation. Le rapport de police s'astreint dès lors à caractériser la singularité, et surtout le caractère condamnable des actes et de leurs auteurs. Car s'il est une certitude pour Albert Priolet et ses collègues, c'est que ces comportements sont répréhensibles et forment un ensemble distinct d'infractions à la bonne conduite.

Le présent travail propose d'explorer les formes de désignation et de catégorisation des sexualités masculines jugées transgressives dans l'entre-deux-guerres à Paris. Prenant appui sur les archives de la police, il s'agit d'interroger les modalités de contrôle qui leur sont appliquées, et d'analyser comment celles-ci s'adossent à une intelligence historiquement située du genre et de la sexualité. Plusieurs questions balisent cette réflexion : quelles formes

prennent les rencontres sexuelles entre hommes, des années folles à la Seconde Guerre mondiale ? Quel sens ont-elles aux yeux des contemporains ? Quels mécanismes de désignation et de contrôle leur sont appliqués ? L'entre-deux-guerres ayant connu des bouleversements particuliers du point de vue des relations de genre, entre femmes et hommes mais également au sein de chaque sexe, il constitue un cadre d'étude de choix. Les années vingt mettent en effet la transgression des normes masculines et féminines au goût du jour, cependant que des dispositifs médicaux et policiers délimitent et contrôlent certaines perversions sexuelles⁴. Interpréter ces pratiques et les lectures qu'elles inspirent, tant aux institutions comme la préfecture qu'aux différents acteurs concernés, nécessite de décortiquer les rapports entre transgression des normes, répression des infractions à caractère sexuel, et construction de sexualités masculines visibles. Le rapport de police, son contenu, son auteur, son contexte, son trajet et ses conséquences constituent le cœur de ce travail.

Depuis près de vingt ans, l'histoire des sexualités masculines françaises a attiré la curiosité des chercheurs. Se spécialisant progressivement au sein des études d'histoire du genre et des sexualités, l'histoire des homosexualités en particulier s'est beaucoup enrichie à la suite de la thèse de Florence Tamagne (1998⁵). Auparavant, quelques historiens et journalistes avaient publié des ouvrages traitant aussi bien du vécu lesbien qu'homosexuel,

-
4. La mode « garçonne », par exemple, fait partie de ce mouvement qu'étudie Mary Louise Roberts dans *Civilization without Sexes: Reconstructing Gender in Postwar France, 1917-1927*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.
5. Florence TAMAGNE, *Recherches sur l'homosexualité dans la France, l'Angleterre et l'Allemagne du début des années vingt à la fin des années trente à partir de sources partisans, policières, judiciaires, médicales et littéraires*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques Paris, sous la direction de Jean-Pierre Azéma, 1998.

fournissant de précieuses premières études basées sur des documents d'archives et des témoignages. *Paris Gay 1925*, de Gilles Barbedette et Michel Carassou, en est l'un des exemples principaux⁶. D'abord liée au militantisme pour les droits des homosexuels, cette historiographie s'est ensuite enrichie de contributions françaises et étrangères⁷. Elle a cherché à cerner l'évolution des rapports de genre à travers les hommes situés à la marge des normes du couple hétérosexuel, et à mettre au jour certains particularismes français. Elle permet aujourd'hui de tracer les grandes lignes d'une histoire des relations entre hommes et des significations changeantes qu'elles ont acquises à l'époque contemporaine.

Plusieurs contributions balisent ainsi l'histoire des sexualités masculines marginales en France. Thierry Pastorello s'est récemment employé à décrire le traitement réservé aux déviances sexuelles masculines depuis le XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e en passant par la Révolution⁸. Celle-ci abolit le crime de sodomie en 1791 au nom d'une laïcisation du droit, dépénalisant de fait les relations entre hommes jusqu'au milieu du XX^e siècle, une spécificité française à l'époque de l'entre-deux-guerres. Cette particularité du droit français, étudiée en détail par le juriste Jean Danet dès les années soixante-dix, n'implique toutefois pas l'instauration d'un régime de mœurs sexuelles strictement libéral en France⁹.

6. Gilles BARBEDETTE et Michel CARASSOU, *Paris Gay 1925*, Paris, Presses de la Renaissance, 1981.

7. L'historiographie récente sur l'homosexualité est exposée par Florence Tamagne dans sa contribution au dossier « Écrire l'histoire des homosexualités en Europe : XIX^e-XX^e siècles », de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1954, 2006, qu'elle a dirigé. Des bilans plus récents sont possibles dans des ouvrages comme Julian JACKSON, *Arcadie : la vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation*, Paris, Autrement, 2009.

8. Thierry PASTORELLO, *Sodome à Paris : fin XVIII^e-milieu XIX^e siècle. L'homosexualité masculine en construction*, Paris, Créaphis, 2011.

9. Jean DANET, *Discours juridique et perversions sexuelles (XIX^e et XX^e siècles)*, Nantes, Centre de recherche politique, faculté de droit et des sciences politiques, 1977.

En réalité, plusieurs articles du Code pénal, élaborés au début du XIX^e, permettent à l'administration policière de maintenir une forme de contrôle sur la sexualité des anciens « sodomites » : l'article 330 sur l'outrage public à la pudeur, les articles 331 et 332 sur l'attentat à la pudeur sans et avec violence, l'article 334 sur l'excitation de mineurs à la débauche. En pratique, la police continue donc de poursuivre les pratiques sexuelles entre hommes sous couvert de ces dispositions du droit, surveillant également la prostitution masculine au titre du vagabondage. Malgré cela, le XIX^e siècle voit le développement de ce que certains chercheurs ont qualifié de « subculture homosexuelle », autour de laquelle se retrouvent des hommes d'horizons sociaux différents. C'est notamment l'objet du travail de William A. Peniston qui montre la création de véritables sociabilités sexuelles entre hommes au milieu du siècle malgré une répression sévère lors de la décennie des années 1870¹⁰.

L'histoire des rencontres entre hommes s'est concentrée sur le cadre de la modernité urbaine. Dans la capitale, étudiée par W. A. Peniston puis par Régis Revenin, les hommes investissent non seulement les espaces publics et les maisons de passe mais également les lieux commerciaux, comme les tout nouveaux cinémas¹¹. Leur insertion dans le tissu de la ville montre qu'il existe à l'époque une relative tolérance vis-à-vis des sexualités alternatives au modèle dominant. Celles-ci sont capables d'investir certains espaces malgré le contrôle policier, qui perd de son intensité à la Belle Époque. Cependant, la présence de cette sexualité

10. William A. PENISTON, *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth Century Paris*, New York, Routledge, 2004.

11. Régis REVENIN, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005. Voir sa contribution au n° 53-4 de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006, dirigé par Florence Tamagne pour un aperçu de ses recherches.

alternative nourrit également la défiance et fait craindre une décadence des mœurs qu'on attribue tour à tour aux étrangers et à la haute société. R. Revenin et W. A. Peniston insistent ainsi sur la prolifération d'écrits jetant l'opprobre sur les pédérastes ou invertis jugés porteurs de pathologies sociales ou médicales. Parmi les principales causes d'inquiétudes, on retient notamment la peur d'une contamination de la jeunesse par des pédérastes adultes détournant les mineurs.

Après la Première Guerre mondiale, la thématique homosexuelle acquiert une visibilité plus grande encore. Florence Tamagne s'est penchée sur l'entre-deux-guerres et argue qu'une identité « homosexuelle » se construit alors à travers de nouvelles revendications littéraires, artistiques et politiques, visant à faire voir et à faire admettre les relations entre individus de même sexe. Elle montre comment se constitue progressivement un univers homosexuel actif et visible dans les années vingt, période où de nombreuses personnes se mettent à transgresser les normes de genre d'avant-guerre (aussi bien les hommes que les femmes), que ce soit par leur vêtement ou leurs pratiques. Des artistes se font connaître comme homosexuels et suscitent de nombreuses réactions, souvent hostiles mais pas uniquement. Des métropoles comme Paris mais également des villes portuaires comme Toulon ou Brest deviennent des pôles attractifs pour qui cherche des expériences et relations indisponibles par ailleurs. On doit à François Buot un ouvrage récent qui complète les recherches de F. Tamagne en offrant la première étude approfondie des homosexualités parisiennes dans l'entre-deux-guerres, appuyée par des sources littéraires, policières et la presse de l'époque. Il y explore les lieux et les personnages phares d'une « subculture » homosexuelle selon lui à son apogée dans les années vingt¹².

12. François BUOT, *Gay Paris. Une histoire du Paris interlope entre 1900 et 1940*, Paris, Fayard, 2013.

Sans en faire la démonstration systématique, ces deux auteurs suggèrent que les transgressions des normes de genre se font moins populaires dans les années trente. F. Tamagne estime que la crise économique vient reconfigurer les relations de genre et fait perdre au thème de l'homosexualité sa popularité. Ils arguent également que les peurs liées à la dénatalité, dans un contexte de tensions diplomatiques avec l'Allemagne, favorisent une plus grande sévérité vis-à-vis des déviances sexuelles dans la presse¹³. La fin des années trente voit en outre des tentatives assez sérieuses de pénalisation de l'homosexualité masculine qui n'aboutiront finalement que sous Vichy¹⁴. De 1942 à 1982, les relations entre personnes de même sexe seront ainsi pénalisées si l'un des participants se trouve avoir moins de 21 ans. Cette législation crée une discrimination de fait entre les sexualités qu'on appelle de plus en plus fréquemment « homosexuelles » et celles qu'on nomme « hétérosexuelles¹⁵ ».

C'est donc à la suite de l'ouvrage pionnier de G. Barbedette et M. Carassou, de la thèse de F. Tamagne et des travaux de F. Buot que l'on propose ici d'explorer l'entre-deux-guerres et ses

13. F. Buot suggère également une augmentation du contrôle policier, mais ne fournit pas de données précises permettant de quantifier cette augmentation. *Ibid.*, p. 281.

14. Marc BONCHINI, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

15. Parmi les ouvrages qui ont prolongé l'étude des modes de vie des homosexuels en France après 1945, on compte celui de Julian JACKSON portant sur « Arcadie », premier mouvement homosexuel français (Julian JACKSON, *Arcadie... , op. cit.*). Pour des périodes plus contemporaines encore et les mouvements politiques liés à l'homosexualité, voir Frédéric MARTEL, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Le Seuil, 2008 (1996); Michael SIBALIS, « L'arrivée de la libération gay en France. Le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) », *Genre, sexualité et société*, n° 3, 2010; et Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité : mouvements communautés et identités en France*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014.

particularités. Il s'agit de construire une réflexion qui complète et nuance certaines hypothèses formulées par ces auteurs au sujet des pratiques de la sexualité entre hommes à cette époque, tout en y apportant un éclairage nouveau. Avant de présenter les enjeux épistémologiques et méthodologiques de ce travail, il nous faut justifier son intérêt au regard des sources qu'il mobilise et de la période choisie.

Dans l'histoire et la mémoire homosexuelle, l'entre-deux-guerres occupe une position particulière. Il est associé à « l'âge d'or » d'une subculture urbaine qui attire pêle-mêle parisiens, provinciaux et étrangers dans des établissements et des lieux publics connus pour favoriser les rencontres entre hommes¹⁶. Situé avant la pénalisation de 1942, il est perçu comme l'apogée du libéralisme des mœurs dans le cadre légal français. Paris, qui connaît une vie nocturne très animée, permet alors des rencontres entre hommes de différentes classes sociales, et donc des agencements de désirs et des relations plus libres qu'au second XX^e siècle, aux yeux de témoins comme Daniel Guérin¹⁷. Outre la mode de la transgression des normes de genre symbolisée à l'époque par la figure de la garçonne, l'homosexualité devient elle-même un thème en vogue. On observe une « explosion des thématiques homosexuelles dans la littérature et les arts » et de « l'apparition d'une imagerie homoérotique dans de larges sphères de la société¹⁸ ». Certes, la France ne connaît pas de mouvement homosexuel organisé comme l'Allemagne, où les relations entre hommes sont condamnées en vertu du paragraphe 175 du Code pénal. On y voit cependant André Gide publier *Corydon* en 1924,

16. François BUOT, *Gay Paris...*, *op. cit.*, p. 15.

17. Témoignage de Daniel Guérin dans Gilles BARBEDETTE et Michel CARASSOU, *Paris Gay 1925*, *op. cit.*

18. Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 310.

un dialogue à prétention mi-scientifique, mi-philosophique où celui-ci défend la pédérastie sur le modèle de la Grèce antique. Dans *Si le grain ne meurt*, il va jusqu'à narrer ses premiers émois homosexuels dans un récit explicitement autobiographique rédigé à la première personne¹⁹. Ces sensations littéraires, accompagnées de nombreux autres ouvrages moins connus, et souvent plus accablants, témoignent donc d'un foisonnement de réflexions sur la condition des personnes dont les mœurs sexuelles dévient du cadre de la famille bourgeoise. Selon F. Tamagne, l'homosexualité devient un phénomène « toléré », c'est-à-dire accepté comme un fait social indéniable sans faire l'objet pour autant d'une approbation unanime²⁰.

Sans remettre en cause l'explosion de discours qui touche l'homosexualité en tant que phénomène littéraire et culturel dans l'entre-deux-guerres, on peut toutefois s'interroger sur le vécu des individus dont les pratiques font l'objet de tant d'attention. Quelle expérience de la sexualité font ces hommes qui cherchent à rencontrer d'autres hommes à Paris ? Comment leurs pratiques sexuelles affectent-elles l'ensemble de leur vie sociale ? Et surtout, à quelles formes de contrôle et de réprobation font-ils réellement face, indépendamment de la popularité observée de la thématique homosexuelle ? À travers l'étude des archives policières, il s'agit ici d'analyser par le bas l'évolution des sexualités entre hommes et leur inscription dans le territoire parisien, dans la mesure où elles sont prises dans un dispositif de contrôle coordonné par la préfecture de Police.

L'étude de ce dispositif constitue un objectif en soi : elle permet d'explorer le fonctionnement des services de police chargés des mœurs sexuelles des parisiens, d'analyser leurs objectifs et la

19. André GIDE, *Corydon*, Paris, Gallimard, 1991 (1924), et *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, 1949 (1928).

20. Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe...*, *op. cit.*, p. 311.

justification de leur action dans le cadre d'une législation française *a priori* silencieuse sur les relations entre personnes de même sexe. Cet objectif de recherche paraît d'autant plus important que la préfecture de Police connaît des évolutions importantes des années 1880 à l'entre-deux-guerres, dont il faut rendre compte pour comprendre le fonctionnement de ses services²¹. Ce travail permet ainsi de nuancer l'idée d'un « âge d'or » homosexuel en expliquant plus en profondeur les évolutions du contrôle et le degré de répression que connaissent certaines sexualités masculines à travers les années vingt et trente.

Le dispositif policier constitue également un moyen d'étudier les pratiques quotidiennes et les usages sexuels de l'espace urbain, reprenant en ce sens la ligne de recherche de W. A. Peniston et R. Revenin sur les périodes précédentes. L'archive de police se situe en effet à un point de rencontre entre des individus agissants et une machine administrative, qui possède sa propre rationalité et ses objectifs. Elle est la trace d'une interaction entre ces deux mondes, marquée par des rapports de pouvoir. Malgré ce biais constitutif du corpus exploité, dont il faudra rendre compte à travers ce travail, il est possible d'en extraire des descriptions riches des lieux et des personnes surveillées, voire une analyse de leur comportement mobilisant un certain savoir sur les sexualités. En œuvrant à contrôler les pratiques sexuelles, la police produit en effet de nombreuses réflexions à leur égard, et offre des clefs de lecture pour comprendre celles qui retiennent son attention.

En rendant compte des particularités de l'action de la préfecture face aux déviances sexuelles des années vingt et trente, nous sommes également amenés à nous interroger sur le rôle qu'elle joue dans la délimitation de pratiques tolérées et de pratiques transgressives en matière de sexualité. En effet, par son

21. Ce sera l'objet du premier chapitre.

intervention, elle saisit les individus au cœur de certains modes de rencontre et de certains agencements relationnels, marquant ces pratiques comme des transgressions nuisibles. Elle interfère donc quotidiennement avec la construction d'un monde social par le poids de son autorité institutionnelle et son rôle de défense des « bonnes mœurs ».

Il s'agira donc ici de prolonger le travail de F. Buot sur les sociabilités parisiennes, déjà appuyé sur des sources policières, en mettant l'accent moins sur les représentations culturelles que sur les grilles de lecture mobilisées par la police ainsi que d'autres acteurs pour caractériser les sexualités masculines. Le discours policier, avec ses particularités et ses limites, constitue dans cette perspective un point d'ancrage à partir duquel examiner les catégories de perception et l'intelligence sociale des phénomènes sexuels. Dès lors, une question centrale se dessine : alors que la législation française ne distingue nullement les relations entre hommes des autres, en quoi l'activité policière participe-t-elle à la construction d'une déviance sexuelle en la rendant contrôlable et lisible ? Ce faisant, dans quelle mesure façonne-t-elle le développement de cette sexualité dans l'espace urbain ?

Plusieurs partis pris se sont imposés pour répondre à cette problématique. Nous sommes en premier lieu amenés à considérer dans une même étude la prostitution masculine et les relations homosexuelles non marchandes, comme le font la plupart des historiens des homosexualités urbaines. Ces relations ne sont pas de même nature et seront distinguées dans l'analyse, mais elles sont indissociables aux yeux des agents de police, notamment parce qu'elles investissent pour partie les mêmes lieux publics et commerciaux. Les cas de figure présents dans les archives de la préfecture de Police sont hétérogènes, mais liés par la logique du contrôle qui les vise d'un même geste. Cette population – des hommes de différents groupes sociaux, d'âges variés, prostitués

ou non, militaires ou civils – n'a pour dénominateur commun que d'avoir commis une infraction moralement répréhensible, ou simplement de perturber la tranquillité de la rue et des mœurs selon des critères définis par la police, parfois de façon tout à fait arbitraire. Pour cette même raison, l'ensemble de ces individus inclut aussi bien des personnes surprises au cours d'actes à caractère sexuel que des hommes dont la simple tenue ou les manières ont été jugées incorrectes, au premier rang desquels les travestis.

D'autre part, et pour des raisons similaires, l'étude se concentre sur les hommes et exclut donc l'analyse des relations homosexuelles féminines. Outre le cas de la prostitution, les femmes sont en effet plus rares dans les archives de police, notamment parce qu'elles n'ont pas le même usage des lieux publics dans leurs pratiques sexuelles. Malgré l'existence de lieux de rencontres pour femmes à Paris à partir des années vingt, notamment des cabarets célèbres comme le Monocle, la préfecture ne conserve pas de dossier spécifique aux femmes et n'offre pas la même richesse de documents que pour les « pédérastes », « invertis » ou « homosexuels » masculins. Si ceux-ci n'évoluent pas dans un entre-soi masculin complet, ce sont bien les relations entre hommes qui sont surveillées. Les sexualités féminines ne posent pas, aux yeux de la police, le même type de problèmes.

Le corpus exploité s'appuie donc principalement sur les archives de la préfecture de Police de Paris. Grâce aux documents des différents services de police administrative, plusieurs dossiers concernant la prostitution, les débits de boissons, les bals et dancings ont pu être consultés²². Ils apportent un éclairage sur les différentes réglementations ayant trait à la vie nocturne parisienne. Toutefois,

22. Séries D et E – administration de la préfecture et documentation associée. Sous-série D^A et D^B – police administrative.

les sexualités masculines n'y figurent que rarement, notamment du fait de l'absence de réglementation de la prostitution masculine. Les archives du cabinet du préfet, en revanche, contiennent pour l'entre-deux-guerres une série de rapports de ronde, de rapports de descentes, de coupures de presses et de notes blanches de renseignement conservées dans un dossier intitulé « Rapports divers concernant les pédéastes²³ ». L'existence de ce dossier atteste de la centralisation de documents relatifs aux sexualités masculines au niveau du cabinet, bien que la plupart de ces documents soient produits par la Brigade mondaine au sein de la direction de la Police judiciaire²⁴.

Les documents dont il est question contiennent des informations hétérogènes répondant à plusieurs objectifs. Le rapport de ronde ou de descente décrit les lieux et les événements observés au cours d'opérations policières, ainsi que la situation des personnes éventuellement appréhendées, arrêtées, voire inculpées pour une infraction particulière. La note de renseignement peut contenir différentes informations sur des lieux ou des personnes, renseignements dont la provenance est rarement explicite ; elle ne s'appuie cependant pas forcément sur une opération particulière impliquant des agents de police. Le dossier contient enfin plusieurs correspondances entre la préfecture et d'autres institutions telles que le ministère de l'Intérieur, ainsi que plusieurs documents internes à la préfecture qui fournissent des réflexions sur l'état de la surveillance des « pédéastes », et sur les mesures souhaitées pour contrôler leurs activités.

Afin d'élargir cet ensemble de documents, les archives de la direction de la Police judiciaire ont été consultées, car elles

23. Série B – cabinet du préfet de Police, 1869-1970. Particulièrement B^A 1690, « Rapports divers concernant les pédéastes ».

24. On reviendra plus en détail sur l'organisation de la préfecture au cours du premier chapitre.

regroupent la majorité des documents produits par la Brigade mondaine (sous-série J^c). Ceux-ci se partagent en plusieurs sous-ensembles : les dossiers individuels de tenancières de maisons closes, les états civils des personnes arrêtées par la brigade, et plusieurs séries sur la surveillance de débits de boissons et autres établissements. On y a également préservé un dossier sur les « homosexuels », mais il démarre en 1941²⁵. L'ensemble de ces archives était toutefois en classement au moment où ces recherches ont été conduites. Il n'a donc pas été possible de les fouiller de manière systématique, ni même d'effectuer de recherches exhaustives dans leurs inventaires provisoires sans passer par l'aide – précieuse – des archivistes du service de la Mémoire et des Affaires culturelles de la préfecture. Il a donc fallu repérer à l'avance certains dossiers de cette série pour les en extraire – et obtenir une dérogation pour les consulter²⁶.

Pour effectuer ce repérage, notre choix s'est porté sur les dossiers d'établissements surveillés. Nous avons établi, indépendamment des archives de la série J^c, une liste des lieux publics et des établissements mentionnés comme lieux de rencontres entre hommes dans les documents conservés par le cabinet du préfet (ceux qui étaient consultables). À partir de cette liste, comprenant près de 70 établissements (bains, bars, dancings, brasseries) et une quinzaine de lieux publics précis (rues, places, jardins, urinoirs), 27 dossiers d'établissements correspondants ont été retrouvés dans la série J^c²⁷. C'est donc une recherche par lieux susceptibles d'héberger des rencontres homosexuelles plutôt que par individus

25. Nous n'avons pas trouvé de fichier équivalent pour la période étudiée.

26. En vertu de la loi du 15 juillet 2008, ces archives qui concernent la sexualité et parfois des mineurs sont soumises à un délai de consultation de 100 ans.

27. Parmi eux, 7 se rapportent à des périodes antérieures à l'entre-deux-guerres, mais fournissent des informations sur l'évolution de certains établissements jusqu'au moment où ils apparaissent dans archives du cabinet du préfet de Police.

qui a guidé la constitution du corpus. Chaque dossier contient des rapports de surveillance ou de descente, des notes de renseignement, ou encore des lettres de plaintes émanant du voisinage dans le cas de certains hôtels de passe.

Cette recherche a permis, en premier lieu, d'analyser de plus près la surveillance des établissements. Elle a également servi à compléter l'ensemble des rapports trouvés au cours des premiers dépouillements en y ajoutant de nouveaux. Ce corpus a ensuite été finalisé à la marge par la consultation de plusieurs ouvrages reproduisant d'autres rapports de la préfecture²⁸. L'ensemble de ces rapports – dont une soixantaine a été retenue – rend compte d'opérations de police allant de la simple surveillance à la rafle de toute la clientèle d'un dancing en passant par l'interpellation pour vérification d'identité. On compte en tout 102 opérations de polices distinctes sur la période 1919-1940, soit 102 visites ou interventions dans des lieux publics ou commerciaux à des dates différentes²⁹. Au cours de ces opérations, 446 individus sont appréhendés, arrêtés, placés en détention administrative ou déférés auprès de la justice, et nous disposons d'informations sommaires mais utiles (âge, profession, lieu de résidence) sur 232 d'entre eux. Ces individus ont fait l'objet d'un traitement quantitatif simple, tout comme les 102 opérations dont ils sont tirés.

28. Trois de ces ouvrages en particulier : Nicole CANET, *Hôtels garnis. Garçons de joie. Prostitution masculine. Lieux et fantasmes à Paris de 1860 à 1960*, Paris, Nicole Canet, 2013 (2012) ; Bruno FULIGNI, *Dans les archives secrètes de la police : quatre siècles d'histoire, de crimes et de faits divers*, Paris, Gallimard, 2011, et Véronique WILLEMIN, *La Mondaine. Histoire et archives de la police des mœurs*, Paris, Hoëbeke, 2009.

29. Ce chiffre ne correspond pas à la totalité des opérations qui ont pu être menées à l'époque, les agents précisant eux-mêmes à plusieurs reprises que d'autres actions ont été menées sans qu'on en ait la trace aujourd'hui. La visite de deux lieux différents au cours d'une même ronde de surveillance compte pour deux opérations. Un certain nombre de lieux ont connu plusieurs visites.

Les différentes notes de renseignement, documents de réflexion en interne et courriers de la préfecture fournissent d'autres données, indépendantes des opérations de police elles-mêmes. Les interventions du préfet Jean Chiappe au conseil municipal de Paris, retranscrites au *Bulletin municipal officiel*, complètent ce tableau des sources permettant d'examiner l'activité de la préfecture. Nous avons mis de côté, par manque de temps, une étude possible des mains courantes des commissariats après avoir constaté qu'il était très long d'y repérer des infractions pertinentes pour notre démarche parmi les nombreux délits et crimes que contiennent ces registres. Le même constat s'applique pour le suivi des personnes arrêtées dans les archives du Dépôt près la préfecture de Police, où certains sont menés après leur arrestation, ainsi que dans les archives judiciaires, d'autant qu'on sait rarement quelles suites ont été données à chaque inculpation³⁰.

En plus des archives de police, plusieurs sources de presse et documents iconographiques ciblés viennent compléter et nuancer le discours tenu par la police sur sa propre action et sur les transgressions de genre en général. Trois titres de presse ont ainsi été examinés, en premier lieu l'hebdomadaire *Détective*, riche en reportages, photographies et récits de fiction sur la police et ses liens avec les milieux interlopes parisiens³¹. Le mensuel *Inversions*, seul journal écrit par et pour des homosexuels en France dans l'entre-deux-guerres et censuré au bout de cinq numéros a été intégralement analysé. Enfin, certaines caricatures et histoires coquines de l'hebdomadaire humoristique *Frou-Frou* sur l'année 1922-1923 ont

30. Les répertoires et registres d'érou du Dépôt se trouvent, pour l'entre-deux-guerres, aux archives de la Ville de Paris.

31. Dépouillement sur l'intégralité de la période 1919-1940, les numéros retenus ont été sélectionnés *via* les unes du journal ce qui ne permet nullement de prétendre à l'exhaustivité. La quasi-totalité de ces numéros n'ayant pas de sommaire, un dépouillement plus complet sur 21 années a été jugé trop long.

été relevées pour proposer un troisième type de point de vue sur le sujet au sein de la presse. Certaines œuvres littéraires seront parfois mentionnées, mais sans qu'une étude exhaustive n'ait été menée.

Le corpus ainsi défini s'arrête au début de la Seconde Guerre mondiale, juste avant l'occupation allemande et les changements qu'elle fait advenir dans le quotidien des parisiens et dans l'activité de la préfecture. En 1942, la pénalisation des rapports homosexuels pour les mineurs de 21 ans transformera l'assise légale du travail de la police. Ces évolutions et leur impact sur les sexualités marginales répondent alors à d'autres problématiques historiques.

L'intérêt des sources policières est à replacer dans la perspective de l'histoire de la sexualité, dont les fondements théoriques et méthodologiques accordent une place importante aux différents moyens de contrôle appliqués au sexe. L'insertion de cette étude dans ce champ de recherche requiert de clarifier certains concepts. Le terme de sexualité, en premier lieu, a pris une signification particulière depuis son analyse par Michel Foucault dans son ouvrage programmatique *La volonté de savoir* (1976). Le concept qu'il en a forgé et que nous reprenons ici a marqué les sciences sociales et façonné les recherches sur l'histoire des homosexualités. Selon lui, loin de constituer une dimension psychologique ou médicale naturelle de la vie humaine, la sexualité peut s'analyser comme un phénomène historique, une manière de comprendre les individus qui advient à l'époque moderne en occident. Elle est le produit d'un complexe de discours qui concourent au XIX^e siècle, faisant de certaines pratiques sexuelles des objets de savoir et des champs d'exercice du pouvoir. Allant à l'encontre d'une « hypothèse répressive » selon laquelle le sexe aurait été censuré et caché jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, M. Foucault suggère que celui-ci est en réalité l'objet d'une véritable « explosion

discursive³² » depuis le XVIII^e. De nombreuses institutions, et en premier lieu la médecine, cherchent à le nommer, l'évaluer, le quantifier, et le catégoriser. Ce faisant, des barrières et des règles sont édifiées autour du sexe, des analyses rationnelles sont employées pour le décortiquer, si bien qu'émerge une véritable « police du sexe » répondant à « la nécessité de [le] régler par des discours utiles et publics³³ ». Si la police en tant qu'institution n'est pas au cœur de la réflexion de Foucault, les efforts qu'elle déploie pour caractériser les infractions répondent au même impératif de compréhension des phénomènes sexuels.

Ce complexe de la sexualité se construit essentiellement par le biais d'une attention particulière envers la déviance et l'anormalité sexuelle. La sexualité des enfants, des criminels, des fous et des homosexuels devient selon Foucault non plus seulement un ensemble d'actes à réprimer mais surtout des comportements à expliquer rationnellement³⁴. De nombreuses études médicales au XIX^e et XX^e siècles cherchent ainsi à définir la nomenclature des perversions sexuelles. La sexualité entre personnes de même sexe est tour à tour définie comme un état pathologique relevant de la psychiatrie, comme une inversion congénitale du sens sexuel, ou bien comme un acquis du développement de l'enfance³⁵. La sexualité n'est donc pas un concept de tout temps mais une notion historiquement située par laquelle sont liés les pratiques sexuelles

32. Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. I : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 25.

33. *Ibid.*, p. 35.

34. *Ibid.*, p. 53.

35. Ces trois propositions peuvent être respectivement associées aux médecins Richard von Krafft-Ebing, Magnus Hirschfeld, et Sigmund Freud, entre autres. Les travaux de Laure Murat et de Massimo Prearo proposent des synthèses utiles sur ces théories médicales. Laure MURAT, *La loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006. Massimo PREARO, *Le moment politique de l'homosexualité...*, *op. cit.*

et les discours qui les traversent. Ces discours ne se limitent pas à des restrictions mais, au contraire, rendent visibles et intelligibles par leurs règles les objets qu'ils décrivent. L'étude de la sexualité par l'institution policière s'inscrit pleinement dans cette perspective : la police déploie un réseau de contrôle des actes sexuels dont l'application lui requiert de définir certaines formes marginales que prend la sexualité.

C'est au cœur de ce dispositif de sexualité qu'apparaissent les entités sexuelles modernes telles que « l'homosexuel » et « l'hétérosexuel ». À la différence d'autres formes de déviance sexuelles à des époques antérieures, l'homosexualité est une notion qui permet de penser l'individu à travers son choix d'objet sexuel. L'historien David Halperin précise ainsi que le caractère moderne de la sexualité tient à ce qu'elle a fait du sexe une sphère autonome de l'existence, et un principe d'individuation de la nature humaine — on distingue les hommes selon leur sexualité indépendamment d'autres formes de distinction sociale³⁶. Il devient alors la base d'une subjectivité qui

« relie le désir, ses objets, le comportement sexuel, l'identité de genre, la fonction reproductrice, la santé mentale, la sensibilité érotique, le style personnel, et le degré de normalité [*normalcy*] ou de déviance à travers une facette individuante et normalisatrice [*normativizing*] de la personnalité appelée "sexualité" ou "orientation sexuelle"³⁷ ».

C'est là ce que M. Foucault appelle dans son propre travail la « spécification des individus³⁸ ».

36. David M. HALPERIN, « Is there a History of Sexuality? », *History and Theory*, vol. 28, n° 3, 1989, p. 259.

37. David M. HALPERIN, « Forgetting Foucault: Acts, Identities and the History of Sexuality », *Representations*, n° 63, 1998, p. 97, c'est moi qui traduis.

38. Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. I : *La volonté de savoir*, op. cit., p. 59.

L'émergence des sexualités modernes constitue la toile de fond des ouvrages d'histoire des homosexualités cités précédemment. La question de la formation et de la généralisation de ce modèle de compréhension des individus y est prégnante. On date l'apparition du terme « homosexuel » puis, postérieurement, du terme « hétérosexuel » de la seconde moitié de XIX^e siècle³⁹. Il est concurrencé dans le discours médical par d'autres termes comme ceux de « troisième sexe » et « d'inversion ». Tous ces vocables dénotent des théories nouvelles qui prennent le pas sur les acceptions légales des perversions sexuelles, faisant des pervers des sujets médicaux plutôt que de simples délinquants aux mœurs douteuses⁴⁰. La notion « d'identité sexuelle » désigne le résultat de ce processus de définition des individus en fonction de leur orientation sexuelle. C'est ce que suggère F. Tamagne lorsqu'elle décrit l'émergence de la figure de l'homosexuel : il s'agit d'un personnage défini fondamentalement par sa pratique sexuelle, à laquelle viennent s'ajouter différents traits comportementaux jugés cohérents avec cette pratique. C'est cette figure qui intègre selon elle le paysage mental des Européens dans l'entre-deux-guerres. Cette identité est alors non seulement promue par ceux qui la honnissent, mais progressivement adoptée par ceux qu'elle désigne.

Toutefois, ce basculement épistémologique n'affecte pas nécessairement la manière dont les individus eux-mêmes, indépendamment du discours médical et des revendications littéraires, considèrent leur propre rapport au sexe ni, dans le cas de la police, le rapport entre une sexualité et un comportement répréhensible. Comme le souligne D. Halperin, M. Foucault lui-même n'avait

39. Le littérateur hongrois Károly Mária Kertbeny, né Karl-Maria Benkert, est gratifié du premier usage attesté du terme « homosexuel » vers la fin des années 1860. Voir Jonathan Ned KATZ, *L'invention de l'hétérosexualité*, Paris, EPEL, 2001.

40. Une mise au point sur la littérature médicale se trouve dans le livre de Massimo Prearo, *Le moment politique de l'homosexualité...*, *op. cit.*

aucune prétention à expliquer un changement général des mentalités⁴¹. De fait, si le vocable « homosexuel » devient au second xx^e siècle un terme d'usage courant, ce n'est pas encore tout à fait le cas au lendemain de la Grande Guerre. Les archives de police révèlent en effet qu'on utilise encore largement le terme de « pédéraste », moins lié aux nouvelles conceptions modernes de la sexualité, dans les années vingt et même dans les années trente. De plus, au-delà des termes employés, l'idée d'identité sexuelle implique que les individus recensés dans ces archives partagent une caractéristique sexuelle commune, qui les lie malgré la variété de leurs habitudes, de leurs relations, et de leurs origines sociales. Or, la réflexion menée par la police ne permet pas de conclure à une telle vision englobante du phénomène. Le discours policier comporte plus de subtilités qu'il nous faudra élucider. Les usages du langage et la manière de concevoir les sexualités ne semblent pas être le reflet évident d'un basculement discursif dans la sexualité moderne. En d'autres termes, on peut étudier et nuancer la portée de la nouvelle « identité homosexuelle » fondée sur le concept d'identité sexuelle dès lors qu'on s'intéresse au quotidien des individus et à leurs rapports avec la police.

Plutôt que d'appliquer la terminologie contemporaine, il semble donc plus juste de réfléchir aux différents modes d'identification des personnes visibles dans les archives. Ce travail permettra de mesurer l'importance des processus d'individuation des personnes par leur pratique sexuelle, et *a fortiori*, par leur orientation sexuelle. Nous parlerons donc de « relations » et de « pratiques homosexuelles », faute d'un adjectif aussi commode que l'anglais « *same-sex* » qui permet de désigner des rapports entre hommes sans connotation épistémologique particulière.

41. « *As almost always in The History of Sexuality, Foucault is speaking about discursive and institutional practices, not about what people really did in bed or what they thought about it* », David M. HALPERIN, « Forgetting Foucault... », art. cité, p. 97.

En revanche, les personnes appréhendées par la police ne seront pas désignées par le substantif « homosexuel ». Ce choix permet de ne pas imposer d'étiquette globale sur des individus réunis dans notre corpus par leurs pratiques communes et la surveillance dont ils font l'objet. En cela, la démarche adoptée s'inscrit dans la perspective des travaux de la philosophe Judith Butler : plutôt que de considérer l'identité comme un attribut fixe, il faut l'envisager comme le produit d'assignations – parfois discordantes – établies entre différents acteurs à travers leurs pratiques et leurs interactions dans un certain espace social⁴². Reconstituer ces assignations, leur construction et leurs usages nous permet alors d'interroger la formation d'identités sociales lisibles.

Ce choix revient également à prendre position pour une approche « constructionniste » de l'histoire de l'homosexualité, par opposition à un « essentialisme » stipulent que les relations entre personnes de même sexe constituent un objet de recherche constant malgré leurs significations diverses à travers l'histoire⁴³. En d'autres termes, il faut comprendre l'homosexualité comme un nouveau prisme servant à ordonner les pratiques sexuelles. En ce sens, l'homosexualité n'est pas une description objective de faits, ni une simple catégorie indigène, mais un terme caractérisant une transition de l'histoire de la sexualité marquée par deux phénomènes : la spécification des individus par le sexe, et la formation d'une opposition entre hétéro et homosexualité⁴⁴. Cette approche de l'homosexualité a été mobilisée avec succès par George Chauncey

42. Voir Judith BUTLER, « Performative Acts and Gender Constitution: an Essay in Phenomenology and Feminist Theory », *Theatre Journal*, vol. 40, n° 4, 1988, p. 519-531.

43. Voir l'introduction de Régis REVENIN, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris...*, *op. cit.*

44. Jonathan Katz a montré comment se mettait en place cette binarité dans le discours médical dans *L'invention de l'hétérosexualité*, *op. cit.*

dans une étude sur New York au début du xx^e siècle et qui reste encore aujourd'hui un modèle d'histoire des sexualités urbaines⁴⁵. Il y montre que la revendication de l'identité « gay » par les New Yorkais de la classe moyenne se fait au détriment des catégories sexuelles des classes populaires dont les pratiques sexuelles plus extravagantes et plus transgressives, du point de vue des normes de genre, alimentent une réprobation sociale grandissante de tout phénomène lié au sexe entre hommes dans les années trente. Alors que la virilité et l'efféminement constituaient les principaux critères de distinction dans la sphère des relations entre hommes, la classe moyenne dissocie progressivement les comportements transgressifs du point de vue du genre (travestissement, efféminement) de la simple pratique de la sexualité entre hommes ou entre femmes, afin de rendre celle-ci plus acceptable. Les « gays » de cette classe moyenne promeuvent ainsi une conception moderne de l'identité sexuelle pour défendre leur place dans la société.

On voit donc que l'enjeu de l'histoire de la sexualité telle qu'on l'envisage ici est avant tout de restituer la variété et la flexibilité des grilles de lectures employées à une époque pour catégoriser le sexe. En cela, elle est indissociable d'une histoire du genre telle que l'a définie Joan W. Scott dans un article programmatique de 1986⁴⁶. Selon elle, le genre est une « catégorie utile d'analyse historique » car il constitue les relations sociales à partir de différences perçues entre les sexes, et sert en retour à distribuer des rapports de pouvoir. Prenant appui sur les travaux de la sociologue Raewyn Connell sur les masculinités contemporaines, on peut préciser que les différences qui fondent les relations de genre se trouvent également au sein de chaque sexe : certaines formes de masculinité se constituent par la

45. George CHAUNCEY, *Gay New York: 1890-1940*, trad. par Didier Eribon, Paris, Fayard, 2003 (1995).

46. Joan W. SCOTT, « Gender: a Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5, 1986.

domination qu'elles exercent sur d'autres. La masculinité hétérosexuelle se définit ainsi par le rejet des masculinités homosexuelles dans la sphère des masculinités subordonnées⁴⁷. Connell montre également que le genre est un registre de différenciation sociale fondamentalement lié à la sexualité car il se base sur des différences perçues dans la sphère « reproductive⁴⁸ ». Dans la perspective de notre travail, cette acception du genre permet de penser les catégories sexuées telles que le « masculin » comme des repères servant à distinguer les comportements normaux et transgressifs. Les intelligences sociales de la sexualité servent à distribuer des positions au sein d'un ordre social traversé par des rapports de pouvoirs fondés sur certaines normes de genre. Ces normes se construisent notamment dans la pratique quotidienne des acteurs et dans leur rapport avec les autorités normatives comme la police. Il s'agit donc dans notre démarche d'étudier ces constructions du genre et de la sexualité comme phénomènes lisibles à une époque donnée à partir des interactions sociales, notamment celles qu'entretient la police avec ses populations-cibles.

Deux grands axes ont été choisis pour mener cette réflexion épistémologique tout en éclairant le rôle du contrôle policier dans la construction d'une sexualité masculine déviante à Paris entre 1919 et 1940. En premier lieu, il faudra comprendre en quoi certaines sexualités masculines posent problème à l'ordre public aux yeux des agents. La première partie présentera donc les organes de police qui effectuent le contrôle du sexe entre hommes, leurs méthodes, leurs outils légaux. Elle servira à mettre en lumière un problème central : la police ne se contente pas de faire appliquer le Code pénal au regard de la sexualité mais met en place un contrôle plus pointu des

47. Raewyn CONNELL, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press, 2005.

48. *Ibid.*, p. 72.

perversions et se donne pour mission de compenser les défaillances (selon elle) de la législation. Il est donc nécessaire d'analyser en détail les différentes pratiques de contrôle et leur justification pour saisir en quoi la police définit les contours d'une déviance sexuelle en-deçà du cadre de la délinquance qu'elle est chargée de réprimer.

La définition d'une déviance sexuelle requiert, implicitement, la formulation de normes à l'aune desquelles les pratiques sexuelles sont évaluées. Dans un deuxième temps, nous étudierons donc comment la norme de genre s'élabore et se négocie dans l'espace parisien en la mettant en relation avec l'intelligence sociale – et policière – des phénomènes sexuels. Si le contrôle policier souligne la visibilité des pratiques homosexuelles, celles-ci constituent en effet des phénomènes originaux à expliquer pour les contemporains. Plus encore, c'est l'analyse qui en est faite par les acteurs qui guide la formulation et la contestation des normes de genre. Ces conceptions, ou ces « intelligences » du sexe, se construisent à travers un ensemble d'interactions quotidiennes au cours desquelles les acteurs – policiers ou autres – font l'expérience d'une certaine réalité sociale. En analysant les caractéristiques principales de la population affectée par le dispositif de police des sexualités masculines, on montrera donc quelle expérience les agents de la préfecture font des sexualités masculines à Paris. Les observations effectuées par la police au contact de ces individus lui permettent en effet de construire sa propre modélisation du genre et des sexualités en fonction des différents cas de figure auxquels elle fait face. L'intelligence policière des sexualités justifie alors son intervention en faveur des normes et contre la déviance. Cette étude, reliant conceptions et normes en matière de sexualité, invite enfin à s'interroger sur les modélisations alternatives de l'homosexualité en circulation durant l'entre-deux-guerres. Il apparaît alors que celles-ci peuvent être mobilisées afin de contredire les normes de genre défendues par la police.